



RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 00003

Numéro SIREN : 775 644 867

Nom ou dénomination : CEPOVETT

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2014 sous le numéro de dépôt A2014/001749

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE



281298

Dénomination :	CEPOVETT
Adresse :	150 ancienne route de Beaujeu 69400 Gleize -FRANCE-
n° de gestion :	1957B00003
n° d'identification :	775 644 867
n° de dépôt :	A2014/001749
Date du dépôt :	29/07/2014

Pièce : Assemblée générale ordinaire réunie
extraordinairement le 04/04/2014



281298

5733

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le 29 JUIL. 2014

sous le n°

2014/1749

CEPOVETT

Société par Actions Simplifiée au capital de 9.000.000 Euros

Siège social : 150 ancienne route de Beaujeu - 69400 GLEIZE

775 644 867 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

SIRET : 775 644 867 001 00

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
réunie EXTRAORDINAIREMENT LE 4 AVRIL 2014**

Les Actionnaires se sont réunis Extraordinairement, en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par la SAS STK DEVELOPPEMENT, elle-même représentée par Monsieur Nicolas SANDJIAN, son Président.

M. Nicolas SANDJIAN est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président et le secrétaire permet de constater que les actionnaires présents possèdent ou représentent 72664 actions en pleine propriété et 45500 actions en nue-propriété sur les 233.000 composant le capital social.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général.

Monsieur Nicolas SANDJIAN, ès-qualités, fait part aux associés qu'il y aurait lieu de nommer Monsieur Gaël VANNEUVILLE en qualité de nouveau Directeur Général.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général :

Monsieur Gaël VANNEUVILLE

demeurant à THEIZE (69620) 977 route du Cruix

Né le 15 janvier 1981 à BAGNOLS SUR CEZE (30)

et ce, à compter du 1^{er} avril 2014, et pour une durée de trois exercices, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2016.



L'Assemblée Générale décide que le Directeur Général disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que ceux délégués au Président.

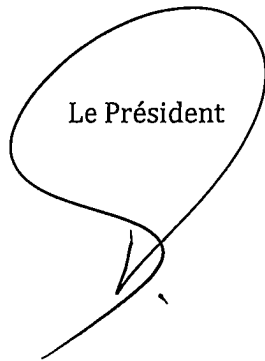
Les mandats de Directeurs Généraux de Messieurs Michel SANDJIAN, Daniel SANDJIAN et Nicolas SANDJIAN et de la SARL VANNEUVILLE DEVELOPPEMENT se poursuivent aux mêmes conditions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

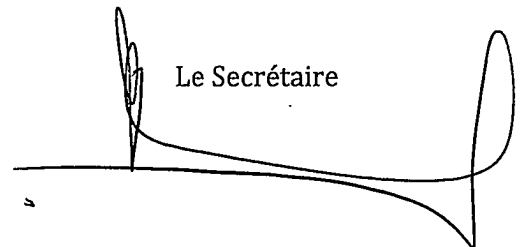
ooOoo

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire après lecture.

Le Président



Le Secrétaire



Bon pour acceptation
des fonctions de DG

